

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 982

11 mai 2009

### SOMMAIRE

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A. ....	47106	JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l. ....	47133
Amphore .....	47107	Kauri Capital 6 .....	47105
Amsterdam Seafaring Company S.A. ....	47105	MIB MP Leipzig .....	47092
Belca Holding S.A.- SPF .....	47093	Mobius Holding S.A. ....	47090
Buttons Line S.A. ....	47091	Mondialux Investissements S.A. ....	47093
Cable TV S.A. ....	47132	MOOR PARK MB 15 Bremen-Tucholskys- trasse S.à r.l. ....	47104
Café Barrock S.à.r.l. ....	47092	MOOR PARK MB 23 Bad Oldesloe S.à r.l. .....	47097
C.E.S.E. S.A. ....	47103	MOOR PARK MB 9 Hennef-Sieg S.à r.l. ..	47122
CF Fukoku Luxembourg S.A. ....	47106	Morco Holdings S.à r.l. ....	47132
Chargreiv S.A. ....	47091	Moselle Properties S.à r.l. ....	47094
Clyde Union S.à r.l. ....	47127	Murier Invest S.A. ....	47118
CMB Global Lux .....	47119	Nexia Luxembourg S.C.A. ....	47094
Cullen S.A. ....	47090	Nomovida S.A. ....	47101
Dredging International (Luxembourg) S.A. .....	47096	Noveko Trading 2008 Kft, Luxembourg Branch .....	47126
EcoLive S.A. ....	47090	Novus S.A. ....	47111
Entreprise Applications and services Inte- gration Luxembourg .....	47118	NPB Sicav .....	47103
European United Bakeries S.A. ....	47098	Parcs des Lumières S.à r.l. ....	47113
ExxonMobil Delaware Holdings Inc., Lu- xembourg Branch .....	47101	Patrimonium Sicav .....	47104
Facara .....	47096	Safindi .....	47095
Fleurs Dacony S.à r.l. ....	47097	SEB Optimus .....	47103
FZH-Lux .....	47102	Soteg S.A. ....	47100
GeoSea (Luxembourg) S.A. ....	47095	Spread Partners Luxembourg S.à r.l. ....	47120
Geyser S.A. ....	47100	Stare S.à r.l. ....	47102
Grafias S.à r.l. ....	47122	Syré Zahntechnik S.à r.l. ....	47136
Hutchison 3G Italy Investments S.à r.l. ...	47099	Takeoff Luxco 1 Sàrl .....	47094
Immo Etoile S.à.r.l. ....	47102	Tarkett Laminate, S. à r.l. ....	47093
Innovatec-Lubtrading S.A. ....	47098	Tenderness S.A. ....	47091
InterCom Communication S.A. ....	47121	UPA - Union des Propriétaires d'Avions .....	47116
J&F Invest S.A. ....	47116	Vervander S.A. ....	47099
JLM Patrimoine S.à r.l. ....	47092		
JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 2 S. à r.l. ....	47127		

**EcoLive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 123.909.

Au Registre de Commerce de Luxembourg est requis de procéder à l'inscription de la modification suivante pour la Société Anonyme.

Ecolive S.A.  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 123.909

Monsieur Vassily POZDYSHEV a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 9 mars 2009.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.  
FIDUPAR  
Signatures

Référence de publication: 2009053603/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08611. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**Mobius Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 105.738.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle  
tenue extraordinairement à Luxembourg le 30 mars 2009 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de Monsieur Roel SCHRIJEN, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion.
- La nomination de Monsieur Kemal AKYEL, né à Beringen, Belgique, le 2 juin 1977, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société est acceptée avec effet à la date de la réunion, celle-ci terminant le mandat de son prédécesseur jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2011.

Luxembourg, le 31 mars 2009.  
Mobius Holding S.A.  
Représenté par M. Stéphane HEPINEUZE  
Administrateur

Référence de publication: 2009053472/1084/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**Cullen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1120 Luxembourg, 1, rue d'Allamont.  
R.C.S. Luxembourg B 61.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009053335/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08073. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**Chargreiv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 13.817.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank BADEN, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 4 mai 1976, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 161 du 5 août 1976, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 juillet 1977, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 244 du 24 octobre 1977, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 novembre 1982, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 329 du 16 décembre 1982, modifiée par acte sous seing privé en date du 30 novembre 2000, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n<sup>o</sup> 483 du 27 juin 2001, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 mars 2005, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 801 du 12 août 2005.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHARGREIV S.A.

Bernard & Associés S.C.I.

Signature

Référence de publication: 2009053482/3361/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06359. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**Tenderness S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 44.134.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009053591/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08303. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**Buttons Line S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 62.934.

*Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration du 23 avril 2009*

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michaël ZERBIB, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

BUTTONS LINE S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009053569/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08408. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**JLM Patrimoine S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 93.594.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique du 20 mars 2009*

Les mandats des Gérants étant arrivés à échéance, l'associé unique décide de renouveler les mandats de:

- Monsieur Jean-Luc MACAUD, gérant A
- Monsieur Jean QUINTUS, gérant B
- COSAFIN S.A., gérant B

pour une durée expirant lors de la décision approuvant les comptes sociaux de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009053640/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08316. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090061979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

---

**Café Barrock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 1, route Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 77.048.

—  
Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009053012/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07060. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090061015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

---

**MIB MP Leipzig, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 137.940.

—  
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 2 avril 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

*Pour MIB MP LEIPZIG*  
Société à responsabilité limitée  
Signature

Référence de publication: 2009053197/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07880. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090061020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

---

**Tarkett Lamine, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 14, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 116.033.

*Extrait du Procès-verbal des résolutions des associés du 17 septembre 2007.*

Le gérant faisant fonction porte à la connaissance des associés que:

Faisant suite à la fusion / absorption des activités de Tarkett Luxembourg s.a. en date du 22 Juin 2007 par la société Tarkett s.a., les 124 parts sont dorénavant détenues par Tarkett GDL s.a. (anciennement Tarkett s.a.) société de droit Luxembourgeois, résidant, 2 op der Sang, L-9979 Lentzweiler.

Extrait des résolutions annuelles des associés du 17 Septembre 2007.

Lentzweiler, le 17 Septembre 2007.

Certifié conforme

Patrick LOMMEL

Gérant

Référence de publication: 2009053612/801237/19.

Enregistré à Diekirch, le 6 avril 2009, réf. DSO-DD00065. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090061916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**Belca Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 31.024.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BELCA HOLDING S.A.- SPF*

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009053592/34/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07074. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**Mondialux Investissements S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 21.894.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée  
Générale Extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg*

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009053676/3842/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**Nexia Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.359.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

*Pour Nexia Luxembourg S.C.A.*

SGG S.A.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009053256/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07583. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**Moselle Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 129.734.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 29 février 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Moselle Properties S.à r.l.

Marco Weijermans

*Gérant B*

Référence de publication: 2009053304/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08049. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**Takeoff Luxco 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 250.475,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.541.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 17 avril 2009 entre Dubaï Aerospace Entreprise et Mubadala Holdings Cyprus Ltd il résulte que:

- Dubaï Aerospace Entreprise immatriculé sous le numéro 0170 auprès du Registre des Sociétés de Dubaï, domicilié The Convention Tower, niveau 8, 3030 Dubaï aux Emirats Arabes Unis, ne détient plus de part dans la société.

- Mubadala Holdings Cyprus Ltd, immatriculé sous la référence HE 166995 auprès du Registre des Sociétés de Nicosia, et domicilié 35 Theklas Lysioti, Eagle Star House, CY-3030 Limassol à Chypre, détient 9.006 parts sociales de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Takeoff Luxco 1 S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Gérant A*

Référence de publication: 2009053524/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**GeoSea (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 142.564.

—  
EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 29 janvier 2009 que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé:

De révoquer à compter du 29 janvier 2009 de sa fonction de commissaire aux comptes à savoir:

DELOITTE FIDUCIAIRE, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121983.

De nommer à compter du 29 janvier 2009:

- dans la fonction de commissaire aux comptes:

Madame Fabienne SEGERS, comptable, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, route des Trois Cantons 11.

- dans la fonction de réviseur d'entreprise:

DELOITTE S.A. avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 67895.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 mars 2009.

*Pour le notaire*

Aloyse BIEL / Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2009051959/203/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08720. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090059739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

---

**Safindi, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 23.371.

—  
EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 29 janvier 2009 que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé:

De révoquer à compter du 29 janvier 2009 de sa fonction de commissaire aux comptes à savoir:

DELOITTE FIDUCIAIRE, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121983.

De nommer à compter du 29 janvier 2009:

- dans la fonction de commissaire aux comptes:

Madame Fabienne SEGERS, comptable, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, route des Trois Cantons 11.

- dans la fonction de réviseur d'entreprise:

DELOITTE SA. avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 67895.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 mars 2009.

*Pour le Notaire*

Aloyse BIEL / Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2009051960/203/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08726. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090059737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

---

**Dredging International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, route des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 56.556.

—  
EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 29 janvier 2009 que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé:

De révoquer à compter du 29 janvier 2009 de sa fonction de commissaire aux comptes à savoir:

DELOITTE FIDUCIAIRE, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.983.

De nommer à compter du 29 janvier 2009:

- dans la fonction de commissaire aux comptes:

Madame Fabienne SEGERS, comptable, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, route des Trois Cantons 11.

- dans la fonction de réviseur d'entreprise:

DELOITTE S.A. avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 67.895.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 mars 2009.

*Pour le notaire Aloyse BIEL*

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2009051961/203/28.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08723. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090059729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

**Facara, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 43.839.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 22 avril 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et nomme en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 22 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 22 avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

*Pour FACARA, Société Anonyme Holding*

Signature

Référence de publication: 2009053121/833/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07886. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090060988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

**MOOR PARK MB 23 Bad Oldesloe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.352.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale  
ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 mars 2009*

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051967/280/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06830. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

**Fleurs Dacony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.804.

L'an deux mil neuf, le deux avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "FLEURS DACONY, S.à r.l.", ayant son siège social à L-3394 Roeser, 33A, Grand-Rue, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, en date du 4 novembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 34 du 28 janvier 1997, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 694 du 31 mars 2009.

L'assemblée se compose de tous ses associés, à savoir:

- Madame Pierrette Conrod, fleuriste, demeurant à B-6700 Arlon, 16, rue de la Sambre.

- Monsieur Eric Davaine, fleuriste, demeurant à rue d'Arlon 53 à B-6700 Arlon,

Ceci exposé, les comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon de sorte que la première phrase de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Strassen."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. CONROD, E. DAVAINÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13874. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009053328/242/31.

(090061471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**European United Bakeries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.285.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 05 mars 2009*

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG, à compter de ce jour.

2. La modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs de la Société, est actée comme suit:

- Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. Le siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, est désormais situé au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 LUXEMBOURG.

Fait à Luxembourg, le 05 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

S. BAERT / P. STANKO

*Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009053128/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07211. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090061310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

**Innovatec-Lubtrading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 109.641.

*Auszug der Beschlüsse der Aktionärsversammlung vom 16. Februar 2009*

Die Aktionärsversammlung hat einstimmig folgen Beschlüsse gefasst:

*Beschluß 1*

Frau Sylvie Delleré-Fassbender, Angestellte, wohnhaft mit Berufsadresse in L-6415 Echternach, 9-13, rue Bréilekes, löst Frau Cindy Koch mit sofortiger Wirkung als Mitglied des Verwaltungsrats ab.

Ihr Mandat endet mit der Gesellschaftsversammlung die über das Geschäftsjahr 2010 bestimmt.

*Beschluß 2*

Der Gesellschaftssitz wird innerhalb der Gemeinde Luxembourg an folgende Adresse verlegt:

66, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg

*Beschluß 4*

Die Gesellschaft EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING s.à r.l., mit Sitz in L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich ersetzt die LISGO S.à r.l. als Rechnungsprüfer.

Das Mandat des neuen Rechnungsprüfers endet mit der Gesellschaftsversammlung die über das Geschäftsjahr 2010 bestimmt.

Luxembourg, den 16. Februar 2009.

*Für gleichlautenden Auszug*

Die Gesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2009053143/6261/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01424. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090061312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

**Hutchison 3G Italy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.758.939.525,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 77.457.

—  
*Share transfer*

It results from a share transfer agreement dated 24 April 2009 that BNY (Nominees) LTD has transferred 6,612,907 shares in Hutchison 3G Italy Investments Sàrl to Hutchison Europe Telecommunications Sàrl with effect as of 24 April 2009.

It results that on 24 April 2009, Hutchison 3G Italy Investments Sàrl was composed of the following shareholders:

- Hutchison Europe Telecommunications Sàrl
- Hutchison Whampoa Europe Investments Sàrl

**Suit la traduction française sincère et complète du texte qui précède:**

*Transfert de parts sociales*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 24 avril 2009 que BNY (Nominees) LTD a transféré 6.612.907 parts sociales de Hutchison 3G Italy Investments Sàrl à Hutchison Europe Telecommunications Sàrl avec effet au 24 avril 2009.

Il en résulte qu'au 24 avril 2009, Hutchison 3G Italy Investments Sàrl se composait des associés suivants:

- Hutchison Europe Telecommunications Sàrl
- Hutchison Whampoa Europe Investments Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009053673/1580/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08008. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**Vervander S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.711.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 23 février 2009*

1. M. Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. MM. Gérard BIRCHEN, Pierre VANDERMEERSCH et Mme Denise VANDERMEERSCH-VERMEULEN ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. M. Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VERVANDER S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009053548/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08177. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**Soteg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 11.723.

*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung von Soteg S.A. am 23. Januar 2009.*

Bestellung der Geschäftsführung

Gemäß § 20.8. der Satzung von Soteg S.A. wurde die Geschäftsführung wie folgt bestellt:

Herr Jean LUCIUS wohnhaft in 11, Hoimesbusch L-5371 SCHUTTRANGE

geboren am 23.02.1956 in Luxembourg

Mitglied der Geschäftsführung

Herr Romain BECKER wohnhaft in 37, Schafstrachen L-2510 LUXEMBOURG

geboren am 06.07.1954 in Bettembourg

Mitglied der Geschäftsführung

Herr Dr Hanno DORNSEIFER wohnhaft in 20B, Fasanenweg D-HOMBURG SANDDORF

geboren am 04.08.1967 in Gronad

Mitglied der Geschäftsführung

Esch/Alzette, am 23<sup>ten</sup> April 2009.

*Für gleichlautenden Auszug*

Michel Schaus

*General Counsel*

Référence de publication: 2009053104/2846/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08528. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

*(090061337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.*

**Geyser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 16.041.

L'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2009 a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée a renouvelé le mandat des personnes suivantes:

\* Mr Pierre van der Mersch, Administrateur, dont l'adresse professionnelle est 32 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et dont le mandat a été renouvelé le 15 avril 2009 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

\* Mr Gérard Cotton, Administrateur, dont l'adresse privé ou professionnelle est 14, Avenue André Le Nôtre, B-1410 Waterloo, Belgique et dont le mandat a été renouvelé le 15 avril 2009 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

\* Mr Luigi Santambrogio, Administrateur, dont l'adresse privé ou professionnelle est 50, Norland Square, W11 4PZ Londres, Royaume Uni et dont le mandat a été renouvelé le 15 avril 2009 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

\* Mr Axel van der Mersch, Administrateur, dont l'adresse professionnelle est 32 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et dont le mandat a été renouvelé le 15 avril 2009 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

\* Mr Guy Wagner dont l'adresse professionnelle est 14 Boulevard Royal, L-2249 Luxembourg et dont le mandat a été renouvelé le 15 avril 2009 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

- L'assemblée a renouvelé pour une durée d'un an, le mandat de la société MAZARS Réviseurs d'entreprises et Experts comptables, 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, représentée par son Associé Monsieur Philippe SLENDZAK en qualité de Commissaire aux Comptes.

Luxembourg le 23 avril 2009.

Axel van der Mersch / Luigi Santambrogio

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009053156/10106/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07104. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

*(090060911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.*

**ExxonMobil Delaware Holdings Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 78.893.

—  
EXTRAIT

*Représentation de la Société*

W.M. Colton, mandat expiré le 23 février 2009

H.H. Hubble, mandat expiré le 8 octobre 2008

D.S. Rosenthal

P.T. Mulva

*Représentation de la Société à partir du 23 février 2009*

David Scott Rosenthal, né le 29 juin 1956 au Colorado, Etats-Unis d'Amérique, Vice-Président du Conseil d'Administration, a été nommé le 1<sup>er</sup> juin 2006;

Patrick Thomas Mulva, né le 22 mai 1951 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, Vice-Président du Conseil d'Administration, a été nommé le 1<sup>er</sup> février 2002;

Beverly Anne Babcock, née le 21 mars 1961 au Sault Ste. Marie, Canada, Vice-Président du Conseil d'Administration, a été nommée le 8 octobre 2008

Robert Norton Schleckser, né le 19 octobre 1956 au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, Président du Conseil d'Administration, a été nommé le 23 février 2009

peuvent représenter la Société par leur signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 mars 2009.

*Pour ExxonMobil Delaware Holdings Inc.*

Signature

Référence de publication: 2009053162/1701/29.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

---

**Nomovida S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 115.530.

—  
EXTRAIT

*Annexe*

à l'extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 28 juillet 2008 à Luxembourg et déposé au R.C.S. Luxembourg, le 20 août 2008 sous la référence L080123600.05.

*Résolutions*

L'assemblée a décidé d'accepter les démissions de:

1. Monsieur Eugenio FORNI de ses fonctions d'administrateur de catégorie «A»;
2. Monsieur Francesco OLIVIERI de ses fonctions d'administrateur de catégorie «B»;
3. Monsieur Antonio Mauro PIFFERI de ses fonctions d'administrateur de catégorie «B»;
4. La société «LUXREVISION S.à r.l.» de ses fonctions de commissaire de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
NOMOVIDA S.A.  
Romain ZIMMER  
Mandataire

Référence de publication: 2009053575/8516/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06867. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090061816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

---

**Stare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3271 Bettembourg, 101, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 117.868.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2009 que les associés ont accepté la démission comme gérant de M. Pierre KLEIN, demeurant à Bettembourg et nommé comme nouveau gérant Mme Adeline HEIDERSCHIED, demeurant professionnellement à Luxembourg, 99, Grand-rue pour un terme de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 14 avril 2009.

Pour extrait conforme  
Signatures

Référence de publication: 2009053680/2560/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06248. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090061868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

---

**Immo Etoile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3313 Bergem, 21, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.441.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

30 avril 2009.

Äert Sekretariat S.à r.l.  
10a, rue de l'Alzette - L-3396 Roeser  
Signature

Référence de publication: 2009053586/1972/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07183. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090061625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

---

**FZH-Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9944 Beiler, 1, Hasselt.

R.C.S. Luxembourg B 144.766.

—  
BERICHTIGUNG

*Auszug aus dem Protokoll  
der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 19. März 2009*

Die einzige Gesellschafterin stellt fest, dass die Adresse des Gesellschaftssitzes in der Außerordentlichen Generalversammlung, welche direkt im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft abgehalten wurde, falsch ausgewiesen wurde.

Alsdann beschließt die einzige Gesellschafterin wie folgt:

- der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9944 Beiler, Hasselt 1.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 20. April 2009.

*Für FZH-Lux, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung*  
FIDUNORD S.à.r.l.

Référence de publication: 2009053090/667/20.

Enregistré à Diekirch, le 21 avril 2009, réf. DSO-DD00166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090060833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

**C.E.S.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 66.516.

—  
*Assemblée générale annuelle des actionnaires*  
*tenue au siège social le 16 janvier 2009 à 14.30 heures*

*Commissaire:*

Le mandat de Commissaire aux Comptes initialement octroyé à la société Concord International Marketing Sàrl est annulé en date du la présente assemblée.

La société Tonus & Cunha Associés Sàrl est nommée Commissaire aux Comptes avec date d'effet de la présente assemblée, leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2015.

La société Tonus & Cunha Associés Sàrl est domiciliée au 38, Arelerstrooss, L-8552 Oberpallen.

Référence de publication: 2009053174/9595/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

**NPB Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.788.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour NPB Sicav*

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009053446/4/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08521. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**SEB Optimus, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 64.732.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée*  
*Générale Ordinaire des Actionnaires du 16 janvier 2009*

Sont nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera tenue en 2010:

1. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, président du conseil d'administration
2. Monsieur Kjell Norling avec adresse professionnelle à S-10640, Stockholm, 8 Sveavägen,
3. Madame Barbro Lilieholm avec adresse professionnelle à S-10640, Stockholm 8 Sveavägen

Est nommée réviseur indépendant pour la même période:  
PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009052074/1164/21.  
Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06131. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

**MOOR PARK MB 15 Bremen-Tucholskystrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 125.350.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale  
ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 mars 2009*

1. Le mandat des gérants:

- a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;
- b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et
- c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

2. PricewaterhouseCoopers AG., établie à D-22237 Hambourg, New-York-Ring 13 a été nommé réviseur d'entreprise avec effet rétroactif au 31 mars 2008 pour l'audit des comptes annuels aux 30 septembre 2007 et 30 septembre 2008.

3. Le mandat du réviseur d'entreprise PricewaterhouseCoopers AG., établie à D-22237 Hambourg, New-York-Ring 13 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051977/280/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

**Patrimonium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 80.237.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2009*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration*

Fernand EYCKMANS ,Président (résidant professionnellement à L-3372 LEUDELANGE, 12, rue Léon Laval)

André BIRGET (résidant professionnellement à L-3372 LEUDELANGE, 46, rue Léon Laval)

Philippe BONTE (résidant professionnellement à L-3372 LEUDELANGE, 12, rue Léon Laval)

Raymond GOEBBELS (résidant professionnellement à L-1650 LUXEMBOURG, 56, avenue Guillaume)

Fernand REINERS (résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 22-24, boulevard Royal)

*Réviseur d'Entreprises*

ERNST & YOUNG (ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH, 7, Parc d'Activité Syrdall)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.  
 BANQUE DE LUXEMBOURG  
 Société Anonyme  
 Marie-Cécile MAHY-DUBOURG  
 Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2009052978/7/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06075. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

**Kauri Capital 6, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.053.

—  
 EXTRAIT

La société KAURI GUERNSEY 1 LIMITED a cédé suivant contrat de cession de parts sociales du 16 février 2009, les 600 parts sociales qu'elle détenait dans Kauri Capital 6, à la société:

- AVEY GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social Am Sandwerder 26, D-14109 Berlin, Allemagne, inscrite au registre de commerce de Berlin (Allemagne) sous le numéro HRB 113653 B.

La société AVEY GmbH a cédé suivant contrat de cession de parts sociales du 7 avril 2009, les 600 parts sociales qu'elle détenait dans Kauri Capital 6, à la société:

- KAURI GUERNSEY 1 LIMITED, société soumise à la législation de Guernsey, ayant son siège social Dorey Court Admiral Park Elisabeth Avenue, GY14HW St Peter Port, Guernsey, inscrite au registre de commerce de Guernsey sous le numéro 47686.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour KAURI CAPITAL 6

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009053131/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

**Amsterdam Seafaring Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.775.

—  
 EXTRAIT

Le 03 avril 2009 s'est tenue de manière extraordinaire, au siège social de la société, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

1. L'assemblée a accepté la démission de l'administrateur, à savoir Monsieur Raymond VAN HERCK, demeurant professionnellement à 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet immédiat et a nommé comme nouvel administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Gustavo STRASSENER demeurant professionnellement à 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

2. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à expiration, l'assemblée a renouvelé les mandats des personnes suivantes pour une durée de 5 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014:

- En qualité d'administrateur, Monsieur Philippe JANSSENS, demeurant professionnellement à 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

- En qualité d'administrateur, la société LUXEMBOURG MARINE SERVICES SA., sise à 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, représentée par son administrateur délégué Monsieur Philippe JANSSENS,

- En qualité de commissaire aux comptes, la société COMLUX S.p.r.l., sise à B-9160 Lokeren, n°8 Koning Boudewijnlaan.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Signature  
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009053518/1066/30.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 106.133.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 3 avril 2009, les actionnaires de Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A. décident:

- d'accepter la démission de M. Rickard Backlund, comme administrateur de la société avec effet au 27 février 2009.
- d'accepter la démission de Mrs Malin af Petersens, comme administrateur de la société avec effet au 27 février 2009.
- de nommer, M. Michael Determann, né le 03.10.1955, à Braunschweig, Allemagne, avec adresse professionnelle à Bettinastrasse 53-55, D-60325, Frankfurt am Main, Allemagne, comme administrateur de la société avec effet au 27 février 2009, pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.
- de nommer, Mrs Bärbel Schomberg, née le 27.04.1951 à Kassel, Allemagne, avec adresse professionnelle à Wesers-  
trasse 54, D-60329, Frankfurt am Main, Allemagne, comme administrateur de la société avec effet au 27 février 2009, pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- \* DETERMANN Michael
- \* SCHOMBERG Bärbel
- \* SAYKAN Selim
- \* KLINGER Fabian

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 avril 2009.

*Pour Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.*

Selim Saykan

Référence de publication: 2009053665/9382/29.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08558. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**CF Fukoku Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.464.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2009*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Pierfederico CANCARINI, dirigeant d'entreprises, demeurant 59, Via S. Antonio, I-25050 Passirano, Président et administrateur-délégué
- Monsieur Furio ROZZA, demeurant à Via Boreana n.98, San Vito Al Tagliamento (PN), Italie,
- Mr Luca OLIVETTI, directeur financier - CFO, demeurant professionnellement à Via S. Antonio n. 59, Passirano (BS), ITALIE.
- Monsieur Fuminori KOJIMA, dirigeant d'entreprises, demeurant à 3-105, Sugaya, J-362 8561 Saitama, Vice-Président
- Mr Yoshihiro MAJIMA, demeurant 36-1 Koizumi, Ageo, 362-0063 Japan.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009053590/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06045. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

### **Amphore, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 145.879.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. Monsieur Alphons VAN DER LINDEN, administrateur de société, né à Maastricht (Pays-Bas), le 30 avril 1965, demeurant B-6700 Arlon, 24/3E, place Didier (Belgique).

2. Monsieur Frédéric THILL, administrateur de société, né à Luxembourg, le 13 juin 1971, demeurant à L-1209 S enningerb erg, 9, Domaine des Bleuets,

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

#### **I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de AMPHORE (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la Société est l'import - export et la commercialisation de tous produits alimentaires et boissons en ce y compris tous produits issus de la vinification.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts,

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

## IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, d'un administrateur-délégué ou de trois administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier, courrier électronique, télécopie, ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs-délégués ou par la signature collective de trois (3) administrateurs dont les deux administrateurs-délégués.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Loi applicable

**Art. 19.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
- 3.- Exceptionnellement, les premiers administrateurs-délégués peuvent être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

### *Souscription et Libération*

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées comme suit:

1.- Monsieur Alphons VAN DER LINDEN, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf actions, . . . . .	99
2.- Monsieur Frédéric THILL, prénommé, une action, . . . . .	<u>1</u>
Total: cent actions, . . . . .	100

Toutes ces actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Alphons VAN DER LINDEN, préqualifié;
  - Monsieur Frédéric THILL, préqualifié;

- Madame Oxana RAETCAIA, employée privée, née le 27 avril 1979 à Chitcani, République de Moldavie, demeurant au 24/3E, place Didier, B-6700 Arlon, Belgique;

- Madame Mariam SOKHADZE, sans profession, née le 18 août 1975 à Tbilisi, République de Géorgie, demeurant au 9, domaine des Bleuets, L-1209 Senningerberg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme NAXIS, R.C.S. Luxembourg B 125515, avec siège social au 73, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

5.- Faisant usage de la faculté offerte par le point 3 des dispositions transitoires, l'assemblée générale nomme Messieurs Frédéric THILL et Alphons VAN DER LINDEN, préqualifiés, comme administrateurs-délégués de la Société.

6.- Le siège social est fixé au 8, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès qualités qu'il agit, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT; J, SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2009. Relation GRE/2009/1605. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009053229/231/231.

(090061558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

### **Novus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.892.

### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Aniel GALLO, réviseur d'entreprise, demeurant L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, ici représenté par Madame Sonia LIVOIR, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer le 17 février 2009, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. FGA (Luxembourg) S.A. avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, immatriculée au RC Luxembourg B 61.096,

ici représentée par Madame Sonia LIVOIR, prénommée, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 17 février 2009, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation. Lesquels comparants, représentés comme il vient d'être dit, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de NOVUS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

**Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- euros) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- euros) chacune.

**Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

**Art. 7.** Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

#### Administration - Surveillance

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

#### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en deux mille neuf. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Aniel GALLO, prénommé, .....	1 action
FGA (Luxembourg) S.A., prénommée, .....	999 actions
Total: mille .....	(1.000) actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à concurrence de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf. La première assemblée générale se tiendra en deux mille dix.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
  - Monsieur Robert SONNEVILLE, administrateur de sociétés, demeurant à B-3040 Neerijse, 55 Langerodestraat.
  - Monsieur André SONNEVILLE, administrateur de société, demeurant à B-9620 Zottegem, 27 Wurmendries.
  - Monsieur Marc DE GRAEF, administrateur de sociétés, demeurant à B-3190 Boortmeerbeek, 42 Paepestraat.
3. Est nommé administrateur délégué et président du Conseil d'Administration: Monsieur Robert SONNEVILLE, prudit. Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.
4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FIDUCIAIRE ET EXPERTISES (Luxembourg) S.A., avec siège à L-8211 Mamer, 53 rte d'Arlon, inscrite au RCS sous le numéro B.70909.
5. Le siège social est fixé à L-8211 MAMER, 53, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: S. LIVOIR, BIEL A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2009. EAC/2009/3432. Reçu: soixante-quinze euros 75,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009053343/203/119.

(090061699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

#### **Parcs des Lumières S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.896.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le quinze avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

#### A comparu:

La société anonyme HAMADA SA, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.885, ici représentée par Madame Magali SALLES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Parcs des Lumières S.à r.l.".

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

**Art. 7.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 13.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et libération du capital social*

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique, la société HAMADA SA, prédécrite.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Thierry FLEMING, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire;

- Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire;

- Monsieur Abdul Rahman SAI, gérant de sociétés, né à Muharraq (Bahrein), le 6 décembre 1936, demeurant professionnellement à 49 Mount Street, W1K 2SD Londres (Grande-Bretagne).

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.

3. Est nommée commissaire pour une durée de six ans:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Magali SALLES, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 avril 2009. LAC/2009/15180. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 avril 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009053320/202/123.

(090061777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**UPA - Union des Propriétaires d'Avions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 11.085.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales du 24 mars 2009 que la société anonyme COMET, ayant son siège sociale au 80, route de Luxembourg à Leudelange, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0009510 a cédé 11 parts sociales de la société à responsabilité limitée UPA - UNION DES PROPRIETAIRES D'AVIONS à Monsieur Emile Rippinger, demeurant à L-1358 Luxembourg, 4, rue de Coubertain. De ce fait Monsieur Emile Rippinger détient 11 parts sociales de la société UPA - UNION DES PROPRIETAIRES D'AVIONS s.à.r.l. et par suite le capital social de la société de cent soixante-seize mille Euros (176.000,-) représenté par deux cent quatre (204) parts sociales sans dénomination de valeur nominale, se trouve réparti comme suit:

- 1) Monsieur Bryniar Thordarson, demeurant à L-6145 Junglinster, dix (10) parts
  - 2) Monsieur Théo Leydenbach, demeurant à L-1537 Luxembourg, dix (10) parts
  - 3) Monsieur Charles Biermann, ingénieur, demeurant à L-8366 Hagen, dix (10) parts
  - 4) Monsieur Emile Rippinger, demeurant à Luxembourg, onze (11) parts
  - 5) Monsieur Jean Birgen, employé privé, demeurant à Ernster, (10) dix parts
  - 6) AVIASPORT II, association sans but lucratif, avec siège social à Luxembourg trente et une (31) parts
  - 7) Monsieur Paul Reichert, ingénieur, demeurant à L-8279 Holzem, dix (10) parts
  - 8) NOUVELLE GENAVIA, société anonyme ayant son siège social à Leudelange, dix (10) parts
  - 9) Monsieur Patrick De Coninck, demeurant à L-7594 Beringen, onze (11) parts
  - 10) Madame Clemy Schaeffer, demeurant à L-4830 Rodange, dix (10) parts
  - 11) Monsieur et Madame Jacky Talon, biologistes, demeurant à L-3509 Dudelange, dix (10) parts
  - 12) Monsieur Jean-Paul Kieffer, demeurant à L-8154 Bridel, dix (10) parts
  - 13) Monsieur Marco Nosbusch, docteur en droit, demeurant à Luxembourg et Monsieur Armand Longuich, douanier, demeurant à L-7396 Hunsdorf agissant en indivision mais représentés envers fa société par Monsieur Armand Longuich, seul, dix (10) parts
  - 14) Monsieur Camille Olinger, architecte, demeurant à Luxembourg, dix (10) parts
  - 15) GAVIAG association sans but lucratif ayant son siège social à L-3367 Leudelange, dix (10) parts
  - 16) Monsieur Camille Montaigu, demeurant à L-5619 Mondorf, onze (11) parts
  - 17) ELECTRO RENT société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, dix (10) parts
  - 18) Monsieur et Madame Jos Lamparski, demeurant à L-1930 Luxembourg, dix (10) parts
- Total: deux cent quatre (204) parts

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour extrait conforme

A. Heiderscheid

Président

Référence de publication: 2009053506/2560/41.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06242. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**J&F Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 98.048.

L'an deux mille neuf, le dix-neuvième jour du mois de février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „J & F INVEST S.A.", avec siège social au 2, Parc d'Activité Syrdall, L- 5365 Munsbach, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro

98.048, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 98048 en date du 31 janvier 2004 numéro 128.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Collarini, Directeur Général - Services Juridiques, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 2, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper;

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

3. Modification de la première phrase de l'article 8 des statuts de la Société qui se lira dorénavant comme suit: «Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres.»

4. Suppression de la subordination à l'autorisation préalable de l'assemblée générale de la nomination d'un administrateur délégué et par conséquent de la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société.

5. Nomination avec effet à ce jour de la société à responsabilité limitée Fiduciaire Hellers, Kos & Associés Sàrl, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012, en remplacement de la société à responsabilité limitée Sofinter Gestion Sàrl.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 2, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'article 2 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 8 des statuts de la Société qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 8. (1<sup>ère</sup> phrase).** Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la subordination à l'autorisation préalable de l'assemblée générale de la nomination d'un administrateur délégué et par conséquent l'assemblée décide de supprimer la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. §1.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Sofinter Gestion Sàrl au poste de commissaire aux comptes.

En remplacement du commissaire démissionnaire, l'assemblée décide de nommer avec effet à ce jour en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 la société à responsabilité limitée Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S. à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, RCS Luxembourg B numéro 121.917.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Michel Merienne, Sophie Mathot, Claude Collarini, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 mars 2009, LAC/2009/8008. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009053316/202/86.

(090061767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**Murier Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.582.

*Extraits des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 20 avril 2009*

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michaël ZERBIB, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2015.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

MURIER INVEST S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009053050/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07802. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090061382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

**Entreprise Applications and services Integration Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.464.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale  
extraordinaire au siège social de la société le 1<sup>er</sup> septembre 2008*

*Première résolution*

L'Assemblée décide de nommer en qualité de directeurs en charge de la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion sous leurs signatures conjointes (2 à 2) les personnes suivantes:

1) Monsieur CASTELLAIN Christian, né à Courtrai (Belgique), le 23/04/1963, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, Val Fleuri 55,

2) Monsieur BASTIN Michel, né à Namur (Belgique), le 07/09/1965, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, Val Fleuri 55,

3) Monsieur MERTENS Philippe, né à Uccle (Belgique), le 27/08/1964, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, Val Fleuri 55.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2015.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises:

- Audit & Compliance SA, ayant son siège à L-8041 Strassen - Rue des Romains 65

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2009053671/4376/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00739. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**CMB Global Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 55.178.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22 avril 2009 à 11.00 heures au siège social*

L'assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises et des autres Administrateurs pour un an. La composition est dès lors la suivante:

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Giorgio MURATORIO, Président du Conseil d'Administration, Compagnie Monégasque de Banque 23 Avenue de la Costa MC-98000 Monaco;

- Monsieur Edoardo LOEWENTHAL, Administrateur, Compagnie Monégasque de Banque, 23, avenue de la Costa MC-98000 Monaco;

- Monsieur Paolo DI NOLA, Administrateur, Compagnie Monégasque de Banque, 23, avenue de la Costa MC-98000 Monaco;

- Monsieur Stephan SIEDER, Administrateur, Compagnie Monégasque de Gestion, 13, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco;

- Monsieur Robert LAURE, Administrateur, Compagnie Monégasque de Banque, 23, avenue de la Costa MC-98000 Monaco.

*Réviseur d'entreprises:*

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

CMB Global Lux

Sanpaolo Bank S.A.

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009053450/43/33.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07671. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**Spread Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.566.

L'an deux mille neuf,

Le vingt-quatre mars,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"SPREAD PARTNERS", société à responsabilité limitée de droit français, avec siège social à F-57100 Thionville, 12, chemin du Kern,

ici représentée par Monsieur Régis BUTRYN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-3378 Livange, route de Bettembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 2 mars 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et requis le notaire de documenter ce qui suit:

"SPREAD PARTNERS", prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée "SPREAD PARTNERS LUXEMBOURG S.à r.l.", avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 8 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1417 du 9 juin 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 138.566, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune.

L'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de dissoudre la société à responsabilité limitée "SPREAD PARTNERS LUXEMBOURG S.à r.l."

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide la mise en liquidation de la société à responsabilité limitée "SPREAD PARTNERS LUXEMBOURG S.à r.l."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière au gérant en fonction, à savoir Monsieur Jean-Brice TRAON, pour l'exercice de son mandat allant du 8 mai 2008 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de nommer liquidateur:

Monsieur Jean-Brice TRAON, gérant de sociétés, demeurant à F-57100 Thionville, 2, Square du 11 Novembre.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, de renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, accorder mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions de privilèges ou hypothèques, transcriptions, saisies, oppositions ou autres entraves. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer à une ou plusieurs personnes telle partie de ses pouvoirs pour des opérations spéciales et spécifiques qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Dont procès-verbal, fait et passé à Livange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Butryn, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2009. Relation LAC/2009/12054. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009053367/227/56.

(090061904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

---

**InterCom Communication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 75.895.

Im Jahre zweitausendneun, am dreiundzwanzigsten April.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "INTERCOM COMMUNICATION S.A.", mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-Rue, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 16. Mai 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 671 vom 19. September 2000, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch denselben Notar, am 3. Februar 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 325 vom 22. März 2004, abgeändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Nicole REINERT, mit Berufsanschrift in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Isabel DIAS, mit Berufsanschrift in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Corinne PETIT, mit gleicher Berufsanschrift.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-Rue nach L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg, mit sofortiger Wirkung und entsprechende Abänderung von Artikel 1, Absatz 2 sowie Artikel 9, Absatz 1 der Satzung;

2. Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

IV. Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Einzigster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-Rue nach L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg, mit sofortiger Wirkung, und dementsprechende Änderung von Artikel 1, Absatz 2 sowie Artikel 9, Absatz 1 der Satzung, wie folgt:

„ **Art. 1. (Absatz 2).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Sandweiler.“

„ **Art. 9. (Absatz 1).** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Donnerstag des Monats Mai um zehn Uhr in Sandweiler am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.“

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. Reinert, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2009. LAC/2009/16129. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009053359/5770/50.

(090061580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

---

**MOOR PARK MB 9 Hennef-Sieg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.368.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale  
ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 mars 2009*

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

2. PricewaterhouseCoopers AG., établie à 22237 D-Hambourg, New-York-Ring 13 a été nommé réviseur d'entreprise avec effet rétroactif au 31 mars 2008 pour l'audit des comptes annuels aux 30 septembre 2007 et 30 septembre 2008.

3. Le mandat du réviseur d'entreprise PricewaterhouseCoopers AG., établie à D-22237 Hambourg, New-York-Ring 13 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051987/280/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06813. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

**Grafias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 69.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.222.

—  
In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Grafias Sàrl", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg number B 134.222, incorporated by deed enacted on the 21<sup>st</sup> of November 2007, published in Mémorial C number 50, page 2373, on 9<sup>th</sup> January 2008.

The meeting is presided by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally at the same address.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,150 (one thousand one hundred fifty) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 12,000,- (twelve thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 57,500,- (fifty-seven thousand five hundred euro) to EUR 69,500,- (sixty-nine thousand five hundred euro) by the issue of 240 (two hundred and forty) new shares having a par value of EUR 50,- (fifty euro) each;

2.- Subscription, intervention of the subscriber, full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim, existing against the company in favour of Mr Mans Folkesson, and acceptance by the managers of Grafias S.à r.l.;

3.- New composition of the shareholding of the Company;

4.- Amendment of article 8 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

*First resolution*

It has been decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 12,000,- (twelve thousand euro) so as to raise it from its present amount of 57.500,- (fifty-seven thousand five hundred euro) to EUR 69.500,- (sixty-nine thousand five hundred euro) by the issue of 6 (six) new ordinary shares (the "Ordinary Shares"), 26 (twenty-six) new class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class I preferred shares, and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, the Class I Preferred Shares and the Ordinary Shares, being a total of 240 (two hundred forty) new shares having a par value of EUR 50,- (fifty euro) each, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim, existing in favour of Mr Mans Folkesson, amounting to EUR 12,000,- (twelve thousand euro).

*Second resolution*

The sole shareholder accepts the subscription of the new shares by himself, that is to say:

- Mr Mans Folkesson, prenamed, for all the 240 (two hundred and forty) new shares to be issued.

*Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes Mr Mans Folkesson, born in Uppsala on May 24, 1963, residing at Ostermalmgatan 65, 4 tr, SE-114 50 Stockholm, Sweden, prenamed, here represented as stated here-above;

which declares to subscribe to the 6 (six) new ordinary shares, the 26 (twenty-six) new class A preferred shares, the 26 (twenty-six) new class B preferred shares, the 26 (twenty-six) new class C preferred shares, the 26 (twenty-six) new class D preferred shares, the 26 (twenty-six) new class E preferred shares, the 26 (twenty-six) new class F preferred shares, the 26 (twenty-six) new class G preferred shares, the 26 (twenty-six) new class H preferred shares, the 26 (twenty-six) new class I preferred shares and to fully pay them up by irrevocable waiver of its claim existing against the Company Grafias S.à r.l.

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a statement account of the company where the said claim appears, by a certificate of acknowledgement of debt signed by the managers of the Luxembourg company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene the current managers of Grafias S.à r.l., all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Third resolution*

By virtue of the foregoing resolutions, the share capital is now subscribed as follows: "Mr Mans Folkesson", prenamed, 256 (two hundred fifty-six) ordinary shares, 126 (one hundred twenty-six) class A preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class B preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class C preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class D preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class E preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class F preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class G preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class H preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class I preferred shares.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend article 8 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at sixty-nine thousand five hundred euro (EUR 69.500,-), represented by two hundred fifty-six (256) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred twenty-six (126) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, the Class I Preferred Shares (the "Preferred Shares") and together with the Ordinary Shares (the "shares"), being a total of one thousand three hundred ninety (1,390) shares of a nominal value EUR 50,- (fifty euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles."

*Evaluation*

For the purposes of registration, the total contribution is valued at EUR 12,000.- (twelve thousand euro).

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Grafias S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 134.222 constituée suivant acte reçu le 21 novembre 2007, publiée au Mémorial C, numéro 50, page 2373 du 9 janvier 2008 et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Madame le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.150 (mille cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 12.000,- (douze-mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 57.500,- (cinquante-sept mille cinq cents euros) à EUR 69.500,- (soixante-neuf mille cinq

cents euros) par l'émission de 240 (deux cent quarante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de M. Mans Folkesson, et acceptation par les gérants de Grafias S.à r.l.

3.- Nouvelles composition de l'actionariat de la société

4.- Modification afférente de l'article 8 des statuts de la société afin de tenir compte de cette action

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 12.000,- (douze-mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 57.500,- (cinquante-sept mille cinq cents euros) à EUR 69.500,- (soixante-neuf mille cinq cents euros) par l'émission de 6 (six) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe A (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe C (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe C"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe D (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe E (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe E"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe F (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe F"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe G (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe G"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe H (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe H"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe I (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe I"), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H, les Parts Sociales Préférentielles de Classe I et les Parts Sociales Ordinaires, étant un total de 240 (deux cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de M. Mans Folkesson, s'élevant à EUR 12.000,- (douze mille euros).

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique accepte la souscription des parts sociales nouvelles par lui-même, à savoir:

- M. Mans Folkesson, prédésigné, pour l'ensemble des 240 (deux cent quarante) nouvelles parts sociales à émettre.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Intervient ensuite M. Mans Folkesson, directeur de la société, né à Uppsala le 24 mai 1963, résidant à Ostermalmsgatan 65, 4tr, SE-114 50 Stockholm, Suède, prénommé, ici représenté comme dit ci-avant;

a déclaré souscrire aux 6 (six) parts sociales nouvelles, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classes A, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe B, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe C, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe D, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe E, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe F, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe G, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe H, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe I, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable de sa créance certaine, existant à charge de la société Grafias S.à r.l.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant, par une situation comptable et un certificat de reconnaissance de dette signés par les gérants de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

#### *Intervention des gérants*

Sont alors intervenus les gérants de la société Grafias S.à r.l., ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur la renonciation à une créance effectuée et confirment la validité des souscription et libération.

#### *Troisième résolution*

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital social est maintenant souscrit comme suit:

1.- M. Mans Folkesson, prénommé,

256 (deux cent cinquante-six) parts sociales ordinaires, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe A, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe B, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe C, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe D, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de

Classe E, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe F, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe G, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe H, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe I.

#### Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est de soixante-neuf mille cinq cents euros (EUR 69.500,-), représenté par deux cent cinquante-six (256) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe A (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe C (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe C"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe D (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe E (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe E"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe F (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe F"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe G (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe G"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe H (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe H"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe I (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe I"), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H, les Parts Sociales Préférentielles de Classe I et les Parts Sociales Ordinaires, étant un total de mille trois cent quatre-vingt-dix (1.390) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50.- (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts."

#### Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport en sa totalité est estimé à EUR 12.000,- (douze mille euros).

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: I. Dias, C. Petit., S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2009. LAC/2009/15732. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009053358/5770/230.

(090061572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

### **Noveko Trading 2008 Kft, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 145.888.

#### OUVERTURE DE SUCCURSALE

L'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg de la succursale luxembourgeoise (la «Succursale») de la société Noveko Trading 2008 Kft (la «Société») constituée sous le droit applicable hongrois, a été requis tel que repris ci-après:

Les caractéristiques de la Succursale sont les suivantes:

- 1- L'adresse de la Succursale est la suivante: 24 rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.
- 2- Parmi les activités principales de la Succursale, celle-ci assurera la gestion journalière d'un portefeuille de propriétés intellectuelles (marques, brevets, connaissances techniques et autres) qui lui sera alloué par son siège (incluant des droits

sous licence ou sous-licence). Ses activités pourront inclure l'octroi de licences et sous-licences à des sociétés affiliées et/ou des tiers. La Succursale pourra également exercer des activités d'achat/revente et de vente de biens et services de représentation/distribution pour des sociétés affiliées et/ou des tiers, en lien ou non avec le portefeuille de propriétés intellectuelles dont elle assure la gestion. La Succursale effectuera également la supervision et la conclusion de certains contrats d'approvisionnement pour elle-même, des sociétés affiliées et/ou des tiers. Ses activités comprendront par ailleurs un volet de financement à des sociétés affiliées. Toutes les activités qui peuvent se rattacher aux activités décrites ci-dessus sont également permises. Les activités de la Succursale incluront également, mais sans y être limitées, la gestion de fonds excédentaires reçus par le biais d'investissements sous forme de dépôts, de fonds ou d'autres actifs financiers, le contrôle de la réception de redevances et de paiements d'intérêts émanant respectivement des détenteurs de licence/sous-licence ou des emprunteurs, ainsi que l'organisation du recouvrement des frais de procédure et des pénalités dus en cas de paiements tardifs.

3- La Société est enregistrée auprès du registre de sociétés d'Hongrie, sous le numéro d'enregistrement: N° Cg.: 01-09-898088.

4- La dénomination sociale de la Société est «Noveko Trading 2008 Kft» et sa forme est Korilátolt Felelősségű Társaság (société à responsabilité limitée). La dénomination de la Succursale est «Noveko Trading 2008 Kft, Luxembourg Branch».

5- La Société est engagée par la signature conjointe de deux de ses administrateurs délégués: M. André LEROUX, demeurant professionnellement à 500 Place D'Armes, bureau 1600, Montréal, Québec, Canada, H2Y 2W2, né le 31 mars 1952 à Montréal (Québec, Canada), M. Patrice EMERY, demeurant professionnellement à 126, bd. De la République, 16000 Angoulême, France, né le 9 septembre 1961 à Périgueux (France) et M. Béla DERI, demeurant professionnellement à 1139 Budapest, Vaci ut 99, Hongrie, né le 2 juin 1960 à Budapest (Hongrie).

6- La Succursale est engagée par la signature individuelle de chacun de ses gérants, Mme Christine LOUIS-HABERER, demeurant professionnellement au 18 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, née le 23 juillet 1967 à Vitry (France), et Monsieur Pierre BERGERON demeurant professionnellement 1715 rue Edgewood, St-Bruno-de-Montarville, Québec, Canada, J3V 4N8, né le 25 mai 1941 à Trois-Rivières (Québec, Canada).

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour Noveko Trading 2008 Kft, Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2009053656/296/45.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08552. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**Clyde Union S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.015.856,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.255.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique à Luxembourg en date du 16 avril 2009*

La société Clyde Union S. à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140255, a nommé en qualité de Réviseur d'Entreprise Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47771, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009, avec effet à compter d'aujourd'hui.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009053111/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

**JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 110.156.

—  
In the year two thousand and nine, the thirtieth day of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the unitholders of "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.156 (the Company). The Company has been incorporated on 18 August 2005 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1396 of 15 December 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, on 25 July 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2087 of 25 September 2007.

There appeared:

1. "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 106.898,

here represented by Mr Jean-Christophe EHLINGER, Vice President, residing in Luxembourg, by virtue of a board resolution taken on March 25, 2008, a copy of which will remain annexed.

2. "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 106.899,

here represented by Mr Jean-Christophe EHLINGER, previously named, by virtue of a board resolution taken on March 25, 2008, a copy of which will remain annexed.

3. "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 106.900,

here represented by Mr Jean-Christophe EHLINGER, previously named, by virtue of a board resolution taken on March 25, 2008, a copy of which will remain annexed.

4. "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 134.037,

here represented by Mr Jean-Christophe EHLINGER, previously named, by virtue of a board resolution taken on March 25, 2008, a copy of which will remain annexed.

The parties referred to under items 1. to 3. above are collectively referred to hereafter as the Unitholders.

The Unitholders have requested the undersigned notary to record the following:

(1) that the Unitholders hold collectively all forty-two thousand four hundred and twenty-six (42,426) units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), representing the entire capital of one million sixty thousand six hundred and fifty Euro (EUR 1,060,650.-) of the Company are present or duly represented at the Meeting. The unitholders present or represented confirm that they had due notice and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below.

(2) The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Decision to create a new class of units within the unit capital of the Company, namely class D units;
3. Decision to increase the unit capital of the Company from its current amount of one million sixty thousand six hundred and fifty Euro (EUR 1,060,650.-) by a total amount of three hundred and fifty-three thousand five hundred and fifty Euro (EUR 353,550.-) to an amount of one million four hundred and fourteen thousand two hundred Euro (EUR 1,414,200.-) by the issuance of fourteen thousand one hundred and forty-two (14,142) new class D units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and to pay a unit premium of twenty-three Euro (EUR 23.-).
4. Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified above (see item 3.); and
5. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles).

After deliberation, the Meeting passed the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The entirety of the unit capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Unitholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to create a new class of units within the unit capital of the Company to be named class D units.

*Third resolution*

The Meeting resolves to increase the unit capital of the Company from its current amount of one million sixty thousand six hundred and fifty Euro (EUR 1,060,650.-) by a total amount of three hundred and fifty-three thousand five hundred

and fifty Euro (EUR 353,550.-) to an amount of one million four hundred and fourteen thousand two hundred Euro (EUR 1,414,200.-) by the issuance of fourteen thousand one hundred and forty-two (14,142) new class D units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and to pay a unit premium of twenty-three Euro (EUR 23.-).

This unit capital increase will be made via a contribution in cash.

*Fourth resolution*

The Unitholders accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l." declares to (i) subscribe to fourteen thousand one hundred and forty-two (14,142) Class D units to the increase of the share capital of the Company and (ii) fully pay up such units by way of a contribution in cash of an amount of three hundred and fifty-three thousand five hundred and seventy-three Euro (EUR 353,573.-) (the Contribution in Cash).

The above Contribution in Cash to the Company, in an aggregate net amount of three hundred and fifty-three thousand five hundred and seventy-three Euro (EUR 353,573.-) is to be allocated as follows:

(i) an amount of three hundred and fifty-three thousand five hundred and fifty Euro (EUR 353,550.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining balance in an amount of twenty-three Euro (EUR 23.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of the Contribution in Cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of blocking certificate confirming the availability of the subscription amount on a bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

As a result of the above capital increase, the Unitholders and JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l. record that the shareholdings in the Company after the capital increase are as follows:

Name of the unitholder	Number and class of units
JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l. ....	14,142 class A units
JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l. ....	14,142 class B units
JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l. ....	14,142 class C units
JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l. ....	14,142 class D units
Total of shares: .....	56,568

*Fifth resolution*

As a consequence of the second resolution, the Meeting decides to amend paragraph one of article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

**" Art. 5. (first paragraph).**

The Company's subscribed unit capital is fixed one million four hundred and fourteen thousand two hundred Euro (EUR 1,414,200.-) represented by fourteen thousand one hundred and forty-two (14,142) class A units, fourteen thousand one hundred and forty-two (14,142) class B units, fourteen thousand one hundred and forty-two (14,142) class C units, and fourteen thousand one hundred and forty-two (14,142) class D units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per unit."

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately three thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des porteurs de parts (l'Assemblée) de la société à responsabilité "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l." (la Société), ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.156, constituée suivant acte notarié en date du 18 août 2005, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1396 du 15 décembre 2005. Les statuts ont été modifiés en

dernier lieu suivant acte notarié en date du 25 juillet 2007, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 2087 du 25 septembre 2007.

Ont comparu:

(1) "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l.", ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.898, ici représentée par Monsieur Jean-Christophe EHLINGER, Vice Président, demeurant à Luxembourg, en vertu de résolutions du conseil de gérance datées du 25 mars 2009, dont une copie restera annexée au présent acte.

(2) "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l.", ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.899, ici représentée par Monsieur Jean-Christophe EHLINGER, prénommé, en vertu de résolutions du conseil de gérance datées du 25 mars 2009, dont une copie restera annexée au présent acte.

(3) "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l.", ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.900, ici représentée par Monsieur Jean-Christophe EHLINGER, prénommé, en vertu de résolutions du conseil de gérance datées du 25 mars 2009, dont une copie restera annexée au présent acte.

(4) "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l.", ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.037, ici représentée par Monsieur Jean-Christophe EHLINGER, prénommé, en vertu de résolutions du conseil de gérance datées du 25 mars 2009, dont une copie restera annexée au présent acte.

Les parties désignées ci-dessus aux sections (1) à (3) sont désignées ensembles par les termes Porteurs de Parts.

Les Porteurs de Parts ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce:

(1) que les Porteurs de Parts sont les détenteurs de toutes les quarante-deux mille quatre cent vingt-six (42.426) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société qui est d'un million soixante mille six cent cinquante euros (EUR 1.060.650,-). Les Porteurs de Parts reconnaissent que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour, duquel ils déclarent avoir eu préalablement connaissance et qui figure ci-après.

(2) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Décision de créer une nouvelle catégorie de parts sociales dans le capital de la société dénommée parts sociales de catégorie D;
3. Décision d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million soixante mille six cent cinquante euros (EUR 1.060.650,-) par un montant total de trois cent cinquante-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 353.550,-) à un montant d'un million quatre cent quatorze mille deux cents euros (EUR 1.414.200,-) par l'émission de quatorze mille cent quarante-deux (14.142) nouvelles parts sociales de la catégorie D ayant une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et le paiement d'une prime d'émission de vingt-trois euros (EUR 23,-);
4. Souscription à l'augmentation de capital décrite au point 3. ci-dessus; et
5. Décision de modifier l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts).

Ceci ayant été déclaré, les Porteurs de Parts, représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes par vote unanime:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Porteurs de Parts représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales dans le capital de la société dénommée parts sociales de catégorie D.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million soixante mille six cent cinquante euros (EUR 1.060.650,-) par un montant total de trois cent cinquante-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 353.550,-) à un montant d'un million quatre cent quatorze mille deux cents euros (EUR 1.414.200,-) par l'émission de quatorze mille cent quarante-deux (14.142) nouvelles parts sociales de la catégorie D ayant une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et le paiement d'une prime d'émission de vingt-trois euros (EUR 23,-).

Cette augmentation de capital est effectuée par un apport en numéraire.

*Quatrième résolution*

Les Porteurs de Parts décident en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

*Intervention - Souscription - Libération*

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l." déclare souscrire à quatorze mille cent quarante-deux (14.142) parts sociales de catégorie D à l'augmentation du capital social de la Société et (ii) libérer et payer ces nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de trois cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-treize euros (EUR 353.573,-) (l'Apport en numéraire):

Ledit apport d'un montant total de trois cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-treize euros (EUR 353.573,-) devra être attribué comme suit:

(i) un montant de trois cent cinquante-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 353.550,-) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) le solde de vingt-trois euros (EUR 23,-) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant total de l'Apport en numéraire est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage présenté au notaire instrumentaire, ledit certificat confirmant la disponibilité du montant de souscription sur un compte bancaire. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

En conséquence de ce qui précède, les Porteurs de Parts et JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l. décident d'acter que l'actionnariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

Nom du porteur de parts	Nombre et catégorie de parts sociales
JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l. . . . . .	14.142 parts sociales de catégorie A
JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l. . . . . .	14.142 parts sociales de catégorie B
JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l. . . . . .	14.142 parts sociales de catégorie C
JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l. . . . . .	<u>14.142</u> parts sociales de catégorie D
Total de parts sociales: . . . . .	56.568

*Cinquième résolution*

A la suite de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

**" Art. 5. (premier alinéa).**

Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million quatre cent quatorze mille deux cents euros (EUR 1.414.200,-) représenté par quatorze mille cent quarante-deux (14.142) parts sociales de la catégorie A, quatorze mille cent quarante deux (14.142) parts sociales de la catégorie B, quatorze mille cent quarante-deux (14.142) parts sociales de la catégorie C et quatorze mille cent quarante-deux (14.142) parts sociales de la catégorie D d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

*Frais*

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à trois mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Senningerberg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J.C. EHLINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 avril 2009. Relation: EAC/2009/3836. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009056081/239/220.

(090064775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**Cable TV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 119.896.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 mars 2009*

1. M. Nick VAN GELDER a démissionné de son mandat d'administrateur A.

2. M. Gavin William KERR a démissionné de son mandat d'administrateur A.

3. M. John STUART, administrateur de sociétés, né à Bristol (Royaume-Uni), le 6 novembre 1968, demeurant professionnellement à 049481 Singapour (Singapour), 23 Church Street, # 11-11 Capital Square, a été nommé comme administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

4. Mme Rosa VILLALOBOS, administrateur de sociétés, né à Barcelone (Espagne), le 15 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal, a été nommée comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

*Avis*

Veillez prendre note que l'administrateur A, M. Max Anthony MITCHELL demeure désormais à NSW 2000 Sydney (Australie), 88, Phillip Street, 18ème étage, c/o Intermediate Capital Australia Pty Ltd..

Luxembourg, le 23/04/2009.

Pour extrait sincère et conforme

pour Cable TV S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009053535/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**Morco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.425.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.014.

—  
Il résulte de divers transferts de parts sociales effectués en date du 2 avril 2009 que:

- la société Gate Limited, ayant son siège social au Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, a cédé (i) 23.399 parts sociales de la Société à Tiana Limited, ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda (Tiana), (ii) 9.363 parts sociales de la Société à Kieber Limited, ayant son siège social au Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (Kieber) et (iii) 9.363 parts sociales de la Société à Kieley Limited, ayant son siège social au Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (Kieley);

- la société Mountain European Holdings LLC, ayant son siège social au 6827 N. Orange Blossom Trail, Ste.2, Orlando, Floride, USA a cédé (i) 18.724 parts sociales de la Société à Tiana, (ii) 7.488 parts sociales de la Société à Kieber et (iii) 7.488 parts sociales de la Société à Kieley; et

- M. Andrew Q.S. Green, résidant au Château Royal, La Rue Vardon, Grouville, Jersey JE39HT, Channel Islands et la société Experta Trustees Jersey Limited, ayant son siège social au 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Îles Anglo-Normandes, agissant en tant que co-indivisaires, ont cédé (i) 18.724 parts sociales de la Société à Tiana, (ii) 7.488 parts sociales de la Société à Kieber et (iii) 7.488 parts sociales de la Société à Kieley.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Morco Holdings S.à r.l.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009053165/5499/28.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02174. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

**JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.901.

In the year two thousand and nine, the thirtieth of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the unitholders of "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.901 (the Company). The Company has been incorporated on 18 Mars 2005 pursuant to a deed of the undersigned, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 738 of 25 July 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, on 25 July 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2072 of 24 September 2007.

There appeared:

1. JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 106.899,

here represented by Mr Jean-Christophe EHLINGER, Vice President, residing in Luxembourg, by virtue of a board resolution taken on March 25, 2008, a copy of which will remain annexed.

2. JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 106.900,

here represented by Mr Jean-Christophe EHLINGER, previously named, by virtue of a board resolution taken on March 25, 2008, a copy of which will remain annexed.

3. JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 134.037,

here represented by Mr Jean-Christophe EHLINGER, previously named, by virtue of a board resolution taken on March 25, 2008, a copy of which will remain annexed.

The parties referred to under items 1. to 2. above are collectively referred to hereafter as the Unitholders.

The Unitholders have requested the undersigned notary to record the following:

(1) that the Unitholders hold collectively all 500 (five hundred) units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), representing the entire capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) of the Company are present or duly represented at the Meeting. The Unitholders present or represented confirm that they had due notice and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below.

(2) The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Decision to create a new class of units within the unit capital of the Company, namely class D units;
3. Decision to increase the unit capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) by a total amount of six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-) to an amount of eighteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 18,750.-) by the issuance of two hundred and fifty (250) new class D units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
4. Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified above (see item 3.); and
5. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles).

After deliberation, the Meeting passed the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The entirety of the unit capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Unitholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to create a new class of units within the unit capital of the Company to be named class D units.

*Third resolution*

The Meeting resolves to increase the unit capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) by a total amount of six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-) to an amount of eighteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 18,750.-) by the issuance of two hundred and fifty (250) new class D units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

This unit capital increase will be made via a contribution in cash.

*Fourth resolution*

The Unitholders accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l. declares to (i) subscribe to two hundred and fifty (250) class D units to the increase of the share capital of the Company and (ii) fully pay up such units by way of a contribution in cash of an amount of six thousand two hundred and fifty euro (EUR 6,250.-) (the Contribution in Cash) to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

The aggregate amount of the Contribution in Cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of blocking certificate confirming the availability of the subscription amount on a bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

As a result of the above capital increase, the Unitholders and JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l.:

Name of the unitholder	Number and class of units
JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l. . . . . .	250 class B units
JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l. . . . . .	250 class C units
JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l. . . . . .	<u>250</u> class D units
Total of shares: . . . . .	750

*Fifth resolution*

As a consequence of the second resolution, the Meeting decides to amend paragraph one of article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

**" Art. 5. (first paragraph).**

The Company's subscribed unit capital is fixed eighteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 18,750.-) represented by two hundred and fifty (250) class B units, two hundred and fifty (250) class C unit and two hundred and fifty (250) class D units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per unit."

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately one thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des porteurs de parts (l'Assemblée) de la société à responsabilité "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l.", ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.901 (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mars 2005, ce dernier restant cependant le dépositaire de l'acte constitutif, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 738 du 25 juillet 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 25 juillet 2007, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 2072 du 24 septembre 2007

Ont comparu:

(1) JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l., ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.899,

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe EHLINGER, Vice Président, demeurant à Luxembourg, en vertu de résolutions du conseil de gérance datées du 25 mars 2009, dont une copie restera annexée au présent acte.

(2) JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l., ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.900,

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe EHLINGER, prénommé, en vertu de résolutions du conseil de gérance datées du 25 mars 2009, dont une copie restera annexée au présent acte.

(3) JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l., ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.037,

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe EHLINGER, prénommé, en vertu de résolutions du conseil de gérance datées du 25 mars 2009, dont une copie restera annexée au présent acte.

Les parties désignées ci-dessus aux sections (1) à (2) sont désignées ensembles par les termes Porteurs de Parts.

Les Porteurs de Parts ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce:

(4) que les Porteurs de Parts sont les détenteurs de toutes les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune représentant la totalité du capital social de la Société qui est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-). Les Porteurs de Parts reconnaissent que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour, duquel ils déclarent avoir eu préalablement connaissance et qui figure ci-après.

(5) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Décision de créer une nouvelle catégorie de parts sociales dans le capital de la société nommée parts sociales de catégorie D;
3. Décision d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par un montant total de sept mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-) à un montant de dix huit mille sept cent cinquante euros (EUR 18.750,-) par l'émission de deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales de la catégorie D ayant une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;
4. Souscription à l'augmentation de capital décrite au point 3. ci-dessus; et
5. Décision de modifier l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts).

Ceci ayant été déclaré, les Porteurs de Parts, représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes par vote unanime:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Porteurs de Parts représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales dans le capital de la société dénommée parts sociales de catégorie D.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par un montant total de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-) à un montant de dix huit mille sept cent cinquante euros (EUR 18.750,-) par l'émission de deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales de la catégorie D ayant une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Cette augmentation de capital est effectuée par un apport en espèces.

#### *Quatrième résolution*

Les Porteurs de Parts décident en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

#### *Intervention - Souscription - Libération*

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l." déclare souscrire à deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie D à l'augmentation du capital social de la Société et (ii) libérer et payer ces nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-) (l'Apport en numéraire) qui sera attribué au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant total de l'Apport en numéraire est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage présenté au notaire instrumentaire, ledit certificat confirmant la disponibilité du montant de souscription sur un compte bancaire. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

En conséquence de ce qui précède, les Porteurs de Parts et JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l. décident d'acter que l'actionnariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

Nom du porteur de parts	Nombre et catégorie de parts sociales
JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l. . . . . .	250 parts sociales de catégorie B
JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l. . . . . .	250 parts sociales de catégorie C
JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l. . . . . .	250 parts sociales de catégorie D
Total de parts sociales: . . . . .	750

*Cinquième résolution*

A la suite de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

**" Art. 5. (premier alinéa).**

Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 18.750,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de la catégorie B deux cent cinquante (250) parts sociales de la catégorie C et deux cent cinquante (250) parts sociales de la catégorie D d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

*Frais*

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette mêmes partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Senningerberg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J.C. EHLINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 avril 2009. Relation: EAC/2009/3835. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).  
Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009056079/239/193.

(090064812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**Syré Zahntechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.794.

*Beschluss der Gesellschafterversammlung*

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen Folgendes:

Der mit Wirkung von heutigen Tag erklärte Rücktritt des technischen Geschäftsführer der Gesellschaft, Herrn Nezamdoust Bazi Farhad, wohnhaft in der Moselstrasse 42, in D-54441 Wellen, wird angenommen.

Mit Wirkung vom heutigen Tag wird zum neuen technischen Geschäftsführer Herrn Bruno Thiel, wohnhaft in der Ringstrasse 10, in D-55776 Ruschberg, ernannt.

Ferner beschliessen wir Folgendes:

Die Beschränkung durch die alleinige Unterschrift der administrativen Geschäftsführer Roman Syre und Andre Syre bis zu einer Summe i.H.v. 1.200,00€ wird hiermit aufgehoben und auf unbegrenzt festgesetzt.

Wasserbillig, den 01.12.2008.

Syré Zahntechnik S.a.r.L.

42, Grand Rue

A.Syre / R.Syre

Gesellschafter / Gesellschafter

Référence de publication: 2009052967/4003/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08324. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.